

Ceci est le cache Google de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1056145/demande-en-recours-collectif-contre-les-temoins-de-jehovah>. Il s'agit d'un instantané de la page telle qu'elle était affichée le 16 sept. 2017 06:09:38 GMT.

La [page actuelle](#) peut avoir changé depuis cette date. [En savoir plus](#)

Version intégrale [Version en texte seul](#) [Afficher la source](#)

Astuce : Pour trouver rapidement votre terme de recherche sur cette page, appuyez sur **Ctrl+F** ou sur **⌘+F** (Mac), puis utilisez la barre de recherche.

ICI RADIO-CANADA  .ca

[ACCUEIL](#) | [SOCIÉTÉ](#)

Demande en recours collectif contre les Témoins de Jéhovah

PUBLIÉ LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 À 14 H 05 | Mis à jour le 15 septembre 2017 à 21 h 56





La société Watchtower à New York en 2015 Photo : Associated Press/Seth Wenig

Une requête pour autorisation d'une action collective vient d'être déposée contre les Témoins de Jéhovah en Cour supérieure du Québec. Le recours est déposé au nom des victimes d'abus sexuels, adultes et enfants, qui estiment avoir été mal protégés par les dirigeants des Témoins de Jéhovah au Canada et de la société mère aux États-Unis.

Un texte de **Pasquale Turbide** d'[Enquête](#)

Selon nos informations, il s'agirait du premier recours collectif de cette nature qui viserait les Témoins de Jéhovah, un mouvement religieux qui fait déjà l'objet de plusieurs poursuites individuelles aux États-Unis.

Dans la requête québécoise, on reproche aux Témoins de Jéhovah « d'avoir mis sur pied et d'avoir maintenu une organisation religieuse au sein de laquelle les figures d'autorité ont pu commettre des agressions sexuelles en toute impunité ».

On accuse aussi les Témoins de Jéhovah « d'avoir créé un environnement qui protège les agresseurs sexuels de personnes mineures », notamment « en entravant la dénonciation aux autorités laïques », comme la police ou la Direction de la protection de la jeunesse.

Cette poursuite vise la société Watchtower de Toronto, la société mère des Témoins de Jéhovah au Canada, mais aussi les plus hautes sphères américaines de l'organisation religieuse, parce que c'est dans l'État de New York que les politiques qui réglementent la vie et les pratiques religieuses des Témoins de Jéhovah sont élaborées par un groupe de sept dirigeants, appelé Collège Central.

La requête pour autorisation d'une action collective a été déposée au nom de Lisa Blais, une Québécoise née en 1972. Elle affirme avoir été abusée pendant des années par son frère, témoin de Jéhovah comme elle.

Elle a dénoncé ses abus allégués lorsqu'elle avait 16 ans, et elle estime que les Témoins de Jéhovah n'ont rien fait pour la protéger. Les allégations n'ont pas été prouvées en cour.

Les victimes réclament 250 000 \$ par personne pour des dommages moraux et punitifs. Ce sera maintenant à la Cour supérieure de déterminer si la demande est suffisamment fondée pour autoriser cette action collective.

À lire aussi :

- [Agressions sexuelles : le silence des Témoins de Jéhovah](#)
- [Une justice parallèle pour les Témoins de Jéhovah pédophiles](#)